

**Conseil municipal du
Mardi 22 septembre 2009**

Procès verbal de séance

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 16 septembre 2009, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le mardi 22 septembre 2009, sous la présidence de Monsieur Didier MANDELLI, Maire.

Etaient présents : 25 conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Didier MANDELLI – Sabine ROIRAND – Raphaëlle PENISSON – Daniel HERVOUET – Josiane FRIMAUDEAU – Philippe SEGUIN – Dany PELE – Sylvie BARRE – Brigitte RABOUIN – Rémy VACHON – Fabrice GUILLET – Fernande JAUFFRIT – Colette FREARD – Christian MASSONNEAU – Annick BLE – Jean MIGNET – Christelle ROUX – Fabien LOPEZ – Béatrice MOREAU – Didier CHARBONNIER – Katrine BOISSEAU – Fabrice PRAUD – Didier CHIRON – Annick COMTE – Laurent BUTEAU.

Excusés : 4 conseillers

Jean-Claude GAUVRIT donne pouvoir à Daniel HERVOUET

Jeanne REMAUD donne pouvoir à Didier CHARBONNIER

Thierry ORCEAU donne pouvoir à Philippe SEGUIN

Francine PERRIN donne pouvoir à Didier CHIRON

.....

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Madame Annick COMTE est désignée secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2009**

Monsieur Didier CHIRON relève que la rédaction du paragraphe concernant l'approbation du plan d'aménagement de l'opération de l'Espérance est erronée, et qu'il convient de lire "taxe foncière" au lieu de "taxe d'habitation".

Après la prise en compte de cette correction, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de reprendre l'ordre du jour, Monsieur le Maire salue la présence des représentants de l'Amicale des anciens élus du Poiré-sur-Vie qui vient d'être créée, et leur souhaite que de nombreux autres élus puissent les rejoindre.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que suite au tirage au sort des membres du jury d'assises, l'un des représentants de la commune du Poiré-sur-Vie a été appelé à siéger.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

• **Création d'un poste Contrat accompagnement pour l'emploi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association intermédiaire Tremplin met un agent à disposition du CCAS depuis le 1^{er} avril 2009 pour le portage des repas à domicile.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer cette mission au service municipal enfance jeunesse scolaire. Il précise également qu'il convient de recruter un agent au sein de la cuisine municipale pour effectuer cette mission ainsi que le portage des repas vers le Centre Multi-Accueil, l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne et l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme mis en œuvre par la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, a institué les mesures CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CAv (Contrat d'Avenir) dans l'objectif d'accompagner vers l'emploi des jeunes ou des adultes, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste à temps non complet de 20/35^{ème} dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de ce poste.

Madame Sabine ROIRAND précise que ces missions de fabrication et transport des repas destinés au portage à domicile seront effectivement réalisées par le service de restauration municipale mais rappelle que la gestion et la fonction sociale de cette activité restent portées par le CCAS.

• **Création d'un poste dans le cadre des contrats d'avenir**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la fabrication des repas pour le service de portage à domicile, il convient de recruter un agent pour le conditionnement et l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme mis en œuvre par la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, a institué les mesures CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CAv (Contrat d'Avenir) dans l'objectif d'accompagner vers l'emploi des jeunes ou des adultes, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste à temps non complet de 26/35^{ème} dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de ce poste.

A l'issue de ces votes, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu dernièrement Monsieur PLAZANET du service Pôle emploi, qui est venu lui présenter le dispositif des Contrats Avenir-Passerelle. Monsieur le Maire présente succinctement cette mesure destinée à aider les jeunes entrant dans la vie active, et précise que la municipalité va s'engager dans cette démarche.

• **Recrutement d'un médecin référent au Centre multi-accueil**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 septembre 2003 approuvant la convention médecin-référent pour la structure multi-accueil Pomme de Requette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission du médecin d'établissement le 1^{er} août 2009, une procédure a été ouverte pour le recrutement d'un médecin territorial titulaire.

Il précise que seule la candidature d'un docteur en médecine non fonctionnaire, également diplômé en pédiatrie, a été reçue en mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un contrat à durée déterminée peut être conclu pour les emplois permanents de la catégorie A si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient, conformément à la loi du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 5.

Monsieur le Maire propose donc de conclure un tel contrat avec le médecin pour une durée déterminée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la création d'un poste de médecin territorial de 2^{ème} classe,
- accepte la conclusion d'un contrat à durée déterminée de trois ans pour un temps non complet de 4 heures par mois et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat à compter du 1^{er} octobre 2009,
- décide que la rémunération horaire nette du médecin sera fixée par référence au montant d'une consultation médicale en vigueur (pour l'année 2009 : 22 €).

Monsieur Didier CHIRON intervient pour souligner l'engagement et l'investissement du médecin référent dans une structure telle que le multi-accueil qui témoigne de sa volonté de participer concrètement à la vie de ce type d'établissement.

• **Création d'un budget annexe pour la chaufferie bois**

Monsieur Daniel HERVOUET rappelle les aspects techniques et économiques de l'étude de faisabilité de la construction d'une chaufferie bois sur le site de l'Idonnière destinée au chauffage de 2 bâtiments existants (complexe sportif et école primaire) et du futur EHPAD. C'est le bureau d'études CEBI (Climatique Energie du Bâtiment et de l'Industrie) spécialisé dans ce type d'installation associé au cabinet "Architectures et Territoires" du Poiré-sur-Vie qui ont été missionnés en tant que maître d'œuvre pour ce projet. Le coût global de l'opération est estimé à 550 000 € et la livraison prévisionnelle de cet équipement devrait avoir lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2011.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de créer un nouveau budget pour cette structure. Ce budget doit être assujéti à la TVA (caractère commercial).

Madame Annick COMTE s'interroge sur le fait que la chaufferie bois puisse fournir de l'énergie à des équipements éventuellement privés. Monsieur le Maire répond que cette disposition reste possible dans le cas d'une éventuelle extension du réseau chauffage, qui pourrait par exemple desservir un ensemble de logements à proximité de l'EHPAD. Mais il précise que cette disposition est inscrite sans autre volonté que de ne pas limiter le champ d'intervention de ce futur service, mais qu'à ce jour, la chaufferie est uniquement dimensionnée pour les besoins de l'EHPAD, du complexe sportif et de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif pour la "chaufferie bois" pour l'exercice 2009, à savoir :

Dépenses de fonctionnement	23 000 €
Recettes de fonctionnement	23 000 €
Dépenses d'investissement	550 000 €
Recettes d'investissement	550 000 €

- approuve le budget primitif 2009 du budget « Chaufferie bois »,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2009.

• **Demande de subvention pour la chaufferie bois auprès de l'ADEME et de la Région**

Dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois sur le site de l'Idonnière destinée à la fourniture d'énergie pour le chauffage des équipements publics (EHPAD, complexe sportif et école de l'Idonnière), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention à l'ADEME ainsi qu'au Conseil Régional des Pays de la Loire. L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la réalisation de ce projet est composée du Bureau d'études CEBI et du Cabinet Architectures et territoires.

Le coût global de l'opération estimé à 550 000,00 €, pourrait être subventionnée à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter les subventions auprès de ces 2 collectivités pour le financement de la chaufferie bois.

• **Engagement du prêt PLS pour la construction de l'EHPAD pour le CCAS**

Madame Sabine ROIRAND expose aux conseillers que, dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD, il convient que la commune se porte garant de l'emprunt contracté par le CCAS. En effet, le montant prévisionnel à emprunter atteint les seuils légaux de financement par les CCAS.

Elle précise que le montant prévisionnel d'emprunt est actuellement estimé à environ 5 300 000 €, le plan de financement prévoit la couverture cet emprunt par les loyers versés par le nouvel EHPAD pour l'utilisation des locaux.

A ce jour, ce financement a été validé par le cabinet d'expertise KPMG missionné afin d'établir les différents plans de financement de l'opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a obtenu durant l'été, un accord de subvention de l'Etat au travers des fonds gérés par la CNSAC (Caisse Nationale du Solidarité pour l'Autonomie) pour un montant de 200 000 €.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune accorde sa garantie à l'emprunt qui sera contracté par le CCAS pour la construction du nouvel EHPAD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

• **Décision modificative n° 1 sur budget commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative n°1.

En effet, des réajustements de crédits apparaissent nécessaires tant en investissement qu'en fonctionnement.

La décision modificative n°1 du budget communal se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :

Opération	Libellé	Article /Fonction	Montant
	Terrains	2111	+ 64 000 €
146	Voirie urbaine	2315/821	+ 25 000 €
Total			+ 89 000 €

Opération	Libellé	Article /Fonction	Montant
121	Extension salle de la Martelle	2315	- 29 000 €
170	Construction école Idonnière	2315	- 50 000 €
123	Cimetière	2111	- 10 000 €
Total			- 89 000 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article /Fonction	Montant
67	Charges exceptionnelles	673	+ 6 000 €
Total			+ 6 000 €

Chapitre	Libellé	Article /Fonction	Montant
66	Emprunts et dettes	66111	- 6 000 €
Total			- 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

• **Décision modificative n° 1 sur budget activités économiques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative n°1.

En effet, des réajustements de crédits apparaissent nécessaires tant en fonctionnement.

La décision modificative n°1 du budget activités économiques se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article /Fonction	Montant
011	Charges à caractère général	673	+ 5 000 €
Total			+ 5 000 €

Chapitre	Libellé	Article /Fonction	Montant
74	Dotations et participations	66111	- 5 000 €
Total			- 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

• **Subvention du fonds de concours intercommunal**

Monsieur Le Maire expose que l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs communes membres afin de financer un équipement. Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil communautaire et des conseils communautaires concernés ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'investir dans de nombreux projets structurants et il précise que ces équipements peuvent bénéficier du fonds de concours (voir tableau annexe joint).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Financement	
Coût total des travaux	852 670.00 € TTC
Extension salle de la Martelle	176 580.00 € TTC
Construction du nouveau cimetière	218 310.00 € TTC
Construction de l'école de l'Idonnière	148 865.00 € TTC
Travaux piscine Odélis	175 915.00 € TTC
Travaux de voirie urbaine	133 000.00 € TTC

Participation financière	852 670.00 € TTC
Commune	446 237.00 € TTC
Communauté de Communes	406 433.00 € TTC

Compte tenu de ces éléments et de l'enveloppe disponible pour le fonds de concours, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 20 juillet 2009, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une subvention d'équipement de 406 433 € auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- sollicite un fonds de concours à la communauté de communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des investissements communaux 2009 à hauteur de 406 433 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

URBANISME / TRAVAUX

• Acquisition de la grange appartenant à Monsieur Paul MERCIER

Monsieur Daniel HERVOUET informe le Conseil municipal que Monsieur Paul MERCIER, s'est prononcé favorablement pour la cession d'un terrain bâti à la Commune du Poiré-sur-Vie, situé dans et à proximité du secteur sud de la ZAC multi sites.

L'acquisition concerne la parcelle cadastrée section N n°60 d'une contenance de 1810 m². Ce terrain est notamment occupé par une grange existante, d'une emprise au sol d'environ 350 m².

Au Plan local d'urbanisme, la parcelle est classée pour partie en zone Np (grange et 1100 m² de terrain environ), et pour partie en zone IAUb dans le périmètre de la ZAC (710 m² environ).

S'agissant d'une grange qui va pouvoir faire l'objet d'une transformation ultérieure en équipement public, les parties se sont accordées sur un montant global d'acquisition de CENT VINGT HUIT MILLE EUROS (128 000 €).

Monsieur Daniel HERVOUET précise qu'une visite d'élus a été programmée sur le site le 4 juillet dernier pour mesurer la potentiel de ce bâtiment. Une faisabilité commandée au cabinet d'architecture SICA a confirmé que la structure de ce bâti était saine.

Il informe le Conseil municipal que le compromis sera prochainement signé mais que le règlement définitif de cette transaction sera effectué en janvier 2010.

Monsieur le Maire remercie ensuite le propriétaire, Monsieur MERCIER, d'avoir accepté les conditions de cette vente qui représente une forte opportunité pour la collectivité.

Monsieur Didier CHIRON intervient ensuite et questionne Monsieur Daniel HERVOUET sur l'éloignement du futur équipement par rapport aux habitations existantes. Monsieur HERVOUET rappelle l'ensemble des emprises foncières acquises sur le secteur dans le cadre de la ZAC, et répond que dans le cadre de l'aménagement de l'implantation d'un futur bâtiment public, il sera bien évidemment pris en compte les dispositions pour éviter toutes nuisances.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section N n°60 appartenant à Monsieur Paul MERCIER, aux conditions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente qui seront établis par Maître MOREAU et dont les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la Commune du Poiré-sur-Vie.

• Echange foncier sans soulte sur le site de l'ancienne gendarmerie entre Vendée Habitat et la commune

Suite à la désaffectation des locaux de l'ancienne Gendarmerie située rue de l'ancien Prieuré, une partie des locaux inoccupés a été cédée par l'Etat à la commune (locaux d'activités), et une autre partie à Vendée Habitat (logements).

Il convient aujourd'hui d'affiner le découpage parcellaire entre ces deux entités, en opérant un échange foncier. Les parcelles échangées sont désignées comme suit :

- cession par la Commune à Vendée Habitat de la parcelle cadastrée section AD n°570, d'une surface de 275 m²,
- cession par Vendée Habitat à la Commune de la parcelle cadastrée section AD n°572, d'une surface de 248 m²,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord à l'échange de la parcelle communale cadastrée section AD n° 570 (275 m²) avec la parcelle cadastrée section AD n° 572 (248 m²) appartenant à Vendée Habitat, rue de l'ancien Prieuré, aux conditions ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange qui sera établi par Maître MOREAU notaire au Poiré-sur-Vie et dont les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de Vendée Habitat, ainsi que les frais de bornage.

• **Désignation des voies de lotissements**

Monsieur Daniel HERVOUET, adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'en raison de l'aménagement des lotissements Saint Joseph et Les Vignes, il convient d'attribuer un nom de rue aux voies qui les desservent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le nom de « Rue des Granites », « Rue du Ruth », et « Rue du Sermarin » aux voies desservant le lotissement Saint-Joseph.
- décide d'attribuer le nom de « Rue des Giroles » à la voie desservant le lotissement le Vignes.
- décide d'attribuer le nom de « Rue de la Mélanière » à la voie desservant le lieu-dit la Mélanière.

• **Désignation des voies des zones d'activités**

Monsieur Daniel HERVOUET, adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'il convient d'attribuer des noms aux voies situées dans les zones d'activités, afin de faciliter la distribution postale.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir le nom de « Rue Jules Verne » pour l'Actipôle Ouest situé au nord de l'échangeur de la Loge, de « Rue Pasteur » pour la ZA de la Loge, et de « Rue Gustave Eiffel » pour la voie desservant la ZA de la Gendronnière et se raccordant sur la rue des Landes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le nom « Rue Jules VERNE » à la voie desservant l'Actipôle Ouest depuis l'échangeur de la Loge.
- décide d'attribuer le nom de « Rue Pasteur » à la voie desservant la zone d'activité de la Loge.
- décide d'attribuer le nom de « Rue Gustave Eiffel » à la voie desservant la zone d'activité de la Gendronnière et se raccordant sur la Rue des Landes.

• **Approbation du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique commodo et incommodo pour la chambre funéraire**

Monsieur Philippe SEGUIN expose au Conseil municipal le projet de création d'une chambre funéraire dans la ZA la Gendronnière par la SCI GODREAU-BADINOT domiciliée 12 rue de la Grenouillère 85460 Les Clouzeaux (demande de permis de construire référencée PC08517809R0061).

Il précise que ce projet a fait l'objet d'une enquête de « commodo et incommodo » qui s'est tenue à la Mairie du 04 août au 21 août 2009. Il présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Jacky BETHANIS, lequel a émis un avis favorable à la création de la chambre funéraire.

Monsieur le Maire intervient et relève toute l'importance de la création de cet service pour la population qui répond ainsi à une nécessité pour toute la collectivité. Il salue et remercie enfin les 2 adjoints qui ont fortement travaillé à la réussite de ce projet : Philippe GOINEAU et Philippe SEGUIN.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

• **Approbation du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique pour le projet de casse auto ZA du Séjour**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 30 juin 2009 émettant un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de création, dans la zone artisanale du Séjour, d'une installation de stockage, dépollution, démontage et broyage de véhicules hors d'usage, par la SAS CASS'AUTO représentée par monsieur PAPIN.

Il précise que cette enquête publique s'est déroulée en Mairie du 22 juin au 23 juillet 2009. Il présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Gérard ROCHEREAU lequel a émis un avis favorable à la création de l'installation. Son avis est notamment fondé sur les engagements environnementaux du pétitionnaire présentés dans un mémoire en réponse, sur l'engagement des collectivités d'améliorer la desserte du site, sur les réponses apportées par le pétitionnaire aux inquiétudes des riverains.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.
- émet un avis favorable à la création et à l'exploitation d'une installation de stockage, dépollution, démontage et broyage de véhicules hors d'usage, par la SAS CASS'AUTO, dans la zone artisanale du Séjour

• **Approbation du rapport d'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique du déclassement** de délaissés communaux

Monsieur Dany PELE expose au Conseil Municipal le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Michel TEXIER, à l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue à la Mairie du 16 au 30 juin 2009, concernant « le déclassement de délaissés communaux » dont la liste et les caractéristiques sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

LISTE DES DELAISSÉS COMMUNAUX A DÉCLASSER

N° d'ordre	Localisation	OBJET	Longueur moyenne	Largeur moyenne	Surface estimative
1	L'Aumère	déclassement d'une partie du chemin rural	14 m	8 m	110 m ²
2	La Mônerie	déclassement d'une partie du chemin rural	35 m	3 m	100 m ²
3	Les Grois	déclassement d'une partie du chemin rural	12 m	10 m	120 m ²
4	Les Brosses	déclassement d'une partie du chemin rural dit de l'Épingle	17 m	7 m	120 m ²
5	La Gilardièrre	déclassement d'une partie du chemin rural (2 portions)	15 m 15 m	3 m 11 m	70 m ² 160 m ²
6	La Boutière	déclassement d'une partie du chemin rural	300 m	9 m	2 700 m ²
7	Rue des Oliviers	déclassement d'une partie du chemin piétonnier	33 m	1 m	33 m ²

Il rappelle que le déclassement des délaissés communaux était motivé par la demande d'acquisition de propriétaires riverains et il propose d'autoriser leur cession aux conditions suivantes :

- prix de vente : 0,25 €/m²
- frais de bornage du terrain à la charge de l'acquéreur
- frais de rédaction et d'enregistrement de l'acte de vente à la charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne prend pas part au vote de cession des délaissés communaux compte tenu qu'un dossier concerne une transaction entre la commune et sa belle-famille.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix (28 voix pour et une abstention) approuve le déclassement des délaissés communaux qui ont fait l'objet de l'enquête publique.

• Classement dans le domaine public de plusieurs voies communales

Monsieur Dany PELE expose au Conseil Municipal que de plusieurs voies existantes ou récemment créées dans le cadre d'opération de lotissement méritent d'être classées dans le domaine public communal.

LISTE DES VOIES COMMUNALES A CLASSER

Nom lotissement ou opération	Nom de rue	Descriptif section	Long. en ml
Les Marcelots 1	Rue des Pommiers	Part de la rue du Stade et aboutit sur cette même voie	435
Rue de la Croix Bouet	Rue de la Croix Bouet	Part du boulevard des Deux moulins et aboutit sur la VC 206 La Remaudière	450
La Jamonière	Rue des Rossignols	Prolongement de la rue des Rossignols	60
La Jamonière 3	Rue des Fauvettes	Prolongement de la rue des Fauvettes	175
La Jamonière 3	Rue des Rossignols	Part de la rue des Fauvettes et aboutit rue de la Jamonière	481
Le Hameau de la Fontaine	Rue des Sources	Part de la rue de la Brachetière	240
Le Clos des Champs	Rue des Cornouillers	Part de la RD 4 vers les Lucs sur Boulogne	175
Le Clos des Champs	Rue du Chêne Vert	Part de la RD 4 vers les Lucs sur Boulogne	76
Le Hameau des Deux Moulins	Rue des Oliviers	Part de la rue des Tilleuls et aboutit à la rue des Néfliers	283
Le Clos du Goût de l'Abbé	Rue des Platanes	Part de la rue des Néfliers	90
Le Hameau de la Fontaine Extension	Rue des Sources	Prolongement de la rue des Sources	221
ZA de la Gendronnière	Chemin des Landes		652
-	CR dit de la Grange Bonnet - VC 141	Part de la VC 210 d Moulin Roux au Boucheau et aboutit au CR dit de Saint Jean	390
-	CR dit de la Jucaillère à l'Orbreteau	Part de la VC 212 dite de la Touche à la Jucaillère et aboutit à la VC 134 dite de l'Orbreteau	820
-	CR dit de Saint Jean	Part de la VC 239 dite de la Pardière et aboutit à la rue du Moulin des Oranges (emprise 1/2 détenue par Mouilleron le Captif	1550
-	CR dit du Fief	Part de la VC 201 dite du Fief et aboutit à la VC 224 dite de la Piltière	1080
-	Voie d'accès au lieu-dit La Poirière	Part de la VC 278 et aboutit au village de la Poirière	390
Desserte du secteur de l'Idonnière	Rue des Pruniers	Part de la rue de la Croix Bouet et dessert l'école de l'Idonnière	694

	CR dit de la Goichonnière	Part de la VC 229 dite de la Goichonnière et aboutit à la VC 131 dite de la Monerie	270
	CR dit des Filées	Part de la VC 227 dite des Epinettes et aboutit à la RD 4	1380
	Rue des Cèdres	Part du Boulevard des Deux Moulins	140
	Rue du Petit Bois	Part de la rue du Puy Chabot jusqu'à la piscine ODELIS	330
Le Hameau des Deux Moulins	Rue des Néfliers	Part de la rue des Tilleuls et aboutit à la rue des Néfliers	300
Sainte Marie	Rue des Masures	Voie en impasse depuis la rue de la Colonne	230
La Croix Bouet 1	Rue des Erables		200
La Croix Bouet 2	Rue des Erables		296
	Rue de la Mélanière		210
	Champs de Rouchère	ZB 9	55
	Grand Bois	ZB 7	220
	Pont Neuf	ZB 12	330
	Chemin de la Poirière	ZB 23	1180
	La Rouchère à la Ribotière -Rue du Séjour	ZC 2	1210
	Du Séjour à la Ribotière	ZD 3	730
	La Ribotière au Trébuchet	ZD 49	330
	Impasse du Beignon	Part de la rue du Beignon Basset	57
	Rue de la Lisière		100
	La Courollière		100
	Thibaudière à l'Espérance		390
ENSEMBLE			16 320

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le classement des voies susvisées dans le domaine public communal

• **Echange sans soulte de l'emprise de chemin communal avec terrain appartenant à Monsieur GUIBERT**

Monsieur Dany PELE informe le Conseil municipal que Monsieur GUIBERT, s'est prononcé favorablement pour la cession à la Commune d'une emprise foncière au lieu-dit la Boutière. Cette acquisition offrirait notamment l'opportunité de régulariser l'accès à ce village. En outre, une emprise de chemin rural non utilisée ayant fait l'objet d'un déclassement, il est possible de procéder à un échange entre ces deux terrains.

Les parcelles faisant l'objet du projet d'échange sont désignées comme suit, et repérées sur le plan joint :

- cession par la Commune à M. GUIBERT de l'emprise du chemin rural déclassée, d'une surface de 2 700 m²,
- cession par M. GUIBERT à la Commune d'une emprise issue de la parcelle cadastrée section R n° 63, d'une surface approximative de 770 m².

L'échange aura lieu sans soulte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord à l'échange sans soulte de l'emprise de chemin rural repérée sur le plan joint (2700 m²) avec l'emprise issue de la parcelle cadastrée section R n° 63 (770 m²) appartenant à Monsieur GUIBERT.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange qui sera établi par Maître MOREAU notaire au Poiré-sur-Vie et dont les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de Monsieur GUIBERT, ainsi que les frais de bornage.

• **Mission d'assistance technique auprès du Conseil général de la Vendée pour le contrôle des installations d'assainissement**

Monsieur Dany PELE présente au Conseil municipal les missions d'assistance technique en matière d'assainissement qui seront principalement confiées au Conseil Général de la Vendée :

- diagnostic et suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations,
- assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,

La mission d'assistance est établie pour une durée de 3 (trois) ans, pour un montant de rémunération forfaitaire annuelle fixée selon le barème fixé par délibération du Conseil Général. Pour l'année 2009, ce montant est fixé à 1 767.84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la mission d'assistance établie entre la Commune et le Département de la Vendée,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

• **Validation de l'inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE**

Monsieur Dany PELE explique aux conseillers municipaux que dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay, un inventaire des zones humides a été réalisé sur la partie du territoire communal du Poiré-sur-Vie comprise dans ce bassin versant, par la structure porteuse du SAGE et en lien avec différents acteurs locaux dont la Commune.

Il précise que ce travail de diagnostic a été effectivement élaboré à partir d'un groupe de travail composé des représentants d'association des pêcheurs, des chasseurs, des marcheurs et des agriculteurs. Il rapporte que 610 ha soit 8,4 % de la surface de la commune ont été classés en zones humides après études de différentes cartes, photos et réalisations de sondages des sols. Il note enfin que ces espaces seront des zones préservées de toute construction.

Les zones humides recensées feront l'objet de prescriptions définies par le règlement du SAGE. Une carte des zones humides a pu être établie. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette carte qui sera alors intégrée aux documents du SAGE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de valider la cartographie de l'inventaire des zones humides sur la partie du territoire communale comprise sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay.

• **Achat du bâtiment Vital Bois – Budget activités économiques**

Monsieur Philippe SEGUIN informe le Conseil municipal que les représentants de la SCI MAPA se sont prononcés favorablement pour la cession de leur bâtiment industriel Vital Bois à la Commune du Poiré-sur-Vie, qui est situé 5 impasse du Boireau au Poiré sur Vie.

L'acquisition concerne les parcelles cadastrées section AI 141,142,143 et 144 de contenances respectives de 220 m², 3 046 m², 96 m² et 789 m², soit une surface totale de 4 151 m².

Ce bien sera acheté en l'état, libre de toute occupation pour un montant de 150 000 euros net vendeur.

Le service du Domaine a été consulté pour l'acquisition de ce bien.

L'acte de vente sera établi par Maître MOREAU notaire au Poiré-sur-Vie, les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la commune du Poiré-sur-Vie.

Monsieur Philippe SEGUIN informe les conseillers que la société Vital Bois va prochainement s'installer sur le terrain qui jouxte l'entreprise SELDEN dans la zone "Actipôle Ouest". Cette acquisition représente donc une opportunité de créer pour la commune un bâtiment de type "Atelier relais" et de maîtriser le foncier dans un secteur sensible.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section appartenant à la SCI MAPA, aux conditions ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente qui seront établis par Maître MOREAU et dont les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la Commune du Poiré-sur-Vie.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rapporte les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT concernant l'attribution des marchés de travaux de viabilisation pour les lotissements de la Gare et de l'Espérance.
- Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à s'inscrire à la visite de l'usine organisée par Trivalis le 13 octobre prochain concernant une installation de tri mécano-biologique dans les Côtes d'Armor.
- Monsieur Didier CHIRON intervient concernant l'installation du centre commercial E. LECLERC et fait part de ses plus vives inquiétudes quant aux conséquences de ce projet sur le commerce local. Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas engager de débats polémiques sur ce sujet et rappelle simplement que le Conseil municipal s'est déjà prononcé sur ce dossier.
- Madame Josiane FRIMAUDEAU présente le programme du Festival Raconte la Vie et le nouveau "visuel" retenu pour cette 8^{ème} édition qui aura lieu du 12 au 17 octobre prochain.
- Monsieur Daniel HERVOUET informe le Conseil municipal des premiers chiffres de participation concernant la restitution de la thermographie. A ce jour, 350 à 400 personnes sont venues pour obtenir les informations sur leurs logements.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie ont débuté courant septembre et que la date de livraison prévisionnelle est fixée à fin 2009. Il annonce également que ce bâtiment devrait faire l'objet d'une cession à la Communauté de communes Vie et Boulogne en 2010 tout en maintenant la mise à disposition auprès des associations utilisatrices de ces locaux.
- Monsieur Didier CHARBONNIER interroge Monsieur le Maire sur la date de livraison de la nouvelle déchèterie. Monsieur le Maire répond que la date définitive n'est pas encore arrêtée, mais précise néanmoins qu'elle devrait être opérationnelle entre fin octobre et début novembre.
- Date des prochains conseils municipaux :
 - 27 octobre 2009
 - 8 décembre 2009

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

La Secrétaire de séance,
Annick COMTE